

Cahors, le **19 OCT. 2022**

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 08 septembre 2022, vous m'avez transmis un dossier de déclaration concernant un projet d'aménagement d'un ouvrage sur le ruisseau du Rivalès afin de protéger une population d'Ecrevisses à pattes blanches, sur la commune de PEYRILLES.

Ce dossier a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau sous le numéro 46-2022-00097.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, j'ai bien noté que :

- Ces travaux s'inscrivent dans une démarche expérimentale et dans la continuité des aménagements déjà réalisés sur le Rivalès en vue de protéger une population d'Ecrevisses à pattes blanches ;
- Le seuil sera installé à l'amont immédiat du pont et entraînera une chute d'eau au module de 10 à 15 cm ;
- La zone de travaux sera asséchée au moyen de batardeaux et les écoulements seront maintenus grâce à un système de pompage ;
- Une pêche de sauvetage sera réalisée préalablement au démarrage des travaux ;
- Un suivi régulier sera effectué et le bilan des captures sera transmis à la DDT chaque fin d'année ;
- Une réunion de concertation sera organisée sous une échéance de trois ans, afin d'évoquer les possibilités de retrait des seuils temporaires.

Par ailleurs, afin de limiter le départ de matières en suspension, la mise en place d'un dispositif de filtration (paille et géotextile) en aval du chantier devra être envisagée ;

Au vu des éléments de votre dossier, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération comme prévu dans le dossier.

Je vous demande d'informer par courrier électronique le service Police de l'eau (ddt-sefe@lot.gouv.fr) de la date de démarrage des travaux au moins quinze jours à l'avance.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration, du récépissé, de la lettre d'accord et des arrêtés de prescriptions générales applicables à ces travaux sont adressés à la mairie de PEYRILLES pour y être affichés pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Monsieur le Président*  
Conseil Départemental du Lot  
Avenue de l'Europe – Regourd - BP 291  
46005 CAHORS cedex 9

Pour le directeur départemental,  
par délégation

Chef d'Unité Police de l'Eau  
DPF et Navigation

  
Guy VERGNES

Copie : - Service Départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr)

Cité Administrative - 127, quai Cavaignac - 46009 Cahors Cedex  
Service Eau Forêt, Environnement  
Tél : 05 65 23 61 71  
lucie.attia@lot.gouv.fr

Impact\_milieu\Intervent\_cours\_eau\DOSSIERS\Travaux\_cours\_eau\  
2022\2022\_00097\_Amenagement\_Ecrevisses\_Rivales\Instruction